



**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DE BENFELD ET ENVIRONS ET DU RHIN**

*Formulaire à faire viser par le référent verger de votre commune ou votre association d'arboriculture
Puis à transmettre à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs avec la facture et un RIB.*

PROPRIÉTAIRE :

NOM et prénom : REFERENT verger ou ASSOCIATION
 Adresse : visa et/ou cachet
 CP et ville :
 Membre de l'association ou syndicat de :

PARCELLE ou LIEU DE PLANTATION (UNIQUEMENT EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE) :

Commune :Référence cadastrale :

PEPINIERISTE ou MAGASIN :

NOM et adresse :
 Facture N :du Joindre la facture.

Type de haie	Désignation (variété)	Quantité	Prix unitaire TTC	Montant TTC	Montant de la Subvention <small>(cadre réservé à l'administration)</small>
TOTAL					

Le/La soussigné demande à bénéficier de la subvention des communautés de communes s'élevant à 80% du prix de revient TTC, s'engage à entretenir le verger où cette haie sera implantée et est informé(e) qu'un contrôle peut être exercé, à ce titre, par les services des communautés de communes.

Date : Signature :

PLANTATION D'UNE HAIE CHAMPÊTRE POUR LES OISEAUX

Quelles espèces choisir ?

On compte environ 80 espèces d'arbres et d'arbustes indigènes en Alsace. Utiliser une telle diversité a plusieurs avantages :

- bonne intégration dans le paysage local
- rusticité des végétaux (adaptation au sol et aux conditions climatiques, résistance aux maladies)
- impact écologique favorable (profite à l'ensemble de la faune locale, oiseaux, mammifères, papillons, etc.)
- diversité d'essences permettant un étalage de la floraison (attire les insectes et donc les oiseaux insectivores) ou de la fructification (fruits pour les oiseaux) sur presque toute l'année

L'association d'une bande herbeuse de 2 à 4 mètres de large fauchée tardivement (un an sur deux) en bordure de haie est un excellent moyen d'augmenter encore son attrait pour la faune. Voici une liste d'essences locales adaptées.

1. Arbres (+ de 6 mètres à « l'âge adulte »)

Erable sycomore
Frêne commun (sol frais à humide)
Saule marsault
Saule cendré (sol humide)
Saule des vanniers (peut être taillé en têtard)
Saule blanc (peut être taillé en têtard)
Aulne glutineux (sol humide, bonne tolérance à l'acidité)
Bouleau verruqueux

Merisier à grappes
Charme commun
Saule fragile (peut être taillé en têtard)
Chêne pédonculé
Merisier
Poirier sauvage
Pommier sauvage
Erable champêtre
Peuplier blanc (sol frais)

2. Arbustes (de 2 à 6 mètres)

Amélanchier à balai (sol calcaire)
Cornouiller sanguin
Cornouiller mâle (sol sec)
Nerprun purgatif
Prunellier sauvage
Prunier de St Lucie (sol calcaire)
Bourdaïne (sol humide)
Ronce des bois

Camérisier à balai (Chèvrefeuille de haies)
Eglantier
Coudrier (ou Noisetier)
Sureau noir (demi-ombre)
Viorne obier
Viorne lantane
Fusain d'Europe
Troène

3. Arbrisseaux (- 2 de mètres)

Groseillier sauvage
Cassis (terrain humide)

Framboisier sauvage

Précaution réglementaire :

Pour éviter tous désagréments avec votre voisinage, la loi impose de planter votre haie à plus de 2 mètres de la limite de votre terrain si elle doit atteindre plus de 2 mètres de haut et à au moins à 1,5 m si c'est une haie basse de moins de 2 mètres.

Source :

